

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA REGION **FLANDRE DUNKERQUE**

COMITE SYNDICAL

Lundi 26 mars 2007 à 9 heures

Etaient présents

Michel DELEBARRE, Président

Annick JANSSENS, Roland FOURMENTEL, Philippe DEFURNES, Jean-Pierre CATRY, André FIGOUREUX, René KERCKHOVE, Jean-Pierre VARLET, Michel DECOOL, Vice-Présidents

Claude MARTEEL, Vincent LEIGNEL, Yves LEPRETRE, Jean DECOOL, Jean-Pierre VERCRUYSSSE, René PATOOR, Régis LAPORTE, Marie Josèphe DUBREUCQ, Guy de CHAMBURE, Délégués Titulaires

Francis BASSEMON, Francis BERQUEZ, Délégués suppléants

Etaient absents et excusés

André DELATTRE, Christian HUTIN, Henri LOORIUS, Roger GOUVART, Damien CAREME, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Alain LEDAGUENEL, Daniel HALLOO, Marcel LEFEVRE, Alexandre DISTANTI, Bruno BRONGNIART, René DECODTS, Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc GOETBLOET, Daniel DESCHODT, Délégués titulaires.

Monsieur le Président ouvre la séance.

1/ Approbation du compte rendu du comité syndical du 30 octobre 2006

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé.

2/ Documents budgétaires

Monsieur le Président indique qu'il convient de se pencher sur l'adoption des documents budgétaires.

Il passe la parole à Monsieur CHEVRE.

Monsieur CHEVRE présente le compte administratif 2006 qui fait apparaître que les dépenses se sont montées à 204 663,10 €, la plus importante dépense demeurant la subvention à l'AGUR pour un montant de 170 000 €, les dépenses du personnel du Syndicat Mixte se montant à 25 081,11 €. Les recettes globales se sont montées à 223 188,96 € provenant pour l'essentiel des cotisations des membres et d'une nouvelle subvention de l'Etat de 13 838 € qui sera probablement la dernière.

L'excédent de l'année est de 18 525,86 € et l'excédent cumulé au 31 décembre se monte à 195 084,22 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré en l'absence de son Président, approuve le compte administratif 2006.

Il est proposé d'affecter l'excédent constaté, 195 084,22 € aux frais d'impression au titre de l'exercice budgétaire 2007.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur CHEVRE présente ensuite les éléments du débat.

Le budget primitif 2007 fait apparaître des dépenses et des recettes à hauteur de 408 622,22 €. Les recettes de l'année se situent à 213 538 €, la participation des membres du Syndicat Mixte étant réactualisée à hauteur de 2 % en raison de l'inflation. Les dépenses varient peu (173 400 € pour l'AGUR et 26 600 € pour le personnel) à l'exception des dépenses d'impression qui devraient être substantielles cette année en fonction des choix qualitatifs et quantitatifs d'impression que le Comité Syndical devra effectuer prochainement.

Il est ensuite procédé au vote du budget primitif 2007 qui reprend les sommes envisagées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires. Il est approuvé à l'unanimité.

3/ Examen des avis des personnes associées ou consultées dans le cadre de l'élaboration du SCOT

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DEFURNES.

Monsieur DEFURNES souligne qu'il convient aujourd'hui de préparer les réponses qui pourront être faites aux personnes associées ou consultées et d'apporter les modifications que le Comité Syndical acceptera au texte tel qu'il a été arrêté.

Il passe ensuite la parole à Monsieur PLOUVIN.

Monsieur PLOUVIN souligne que le dossier parvenu à chaque membre du Comité Syndical comprenait quatre documents :

- 1) Un document regroupant les avis des personnes associées et consultées selon qu'ils sont favorables, favorables avec réserve ou défavorables. Il fait la liste des avis reçus et mentionne qu'il faut ajouter à la liste des avis arrivés hors délais celui favorable de la commune de Tétéghem.
- 2) Un document élaboré par l'AGUR qui propose des réponses à la plupart des remarques émises par les personnes associées et consultées. Il s'agit cependant de réponses soit de forme, soit techniques qui ne doivent pas nécessairement susciter un débat. Néanmoins il est demandé aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur les propositions de réponses. Pas de remarque émise.
- 3) Un document reprenant la liste des points à arbitrer que Monsieur NAVE décrira ensuite.
- 4) Un document reprenant les propositions de réponses aux remarques émises par l'Etat au titre de l'avis environnemental. Il s'agit d'une procédure différente de celle de l'association ou de la consultation mais qui est soumise au même délai de 3 mois. En conséquence l'avis reçu par l'Etat en la matière est arrivé hors délai. Il y sera néanmoins répondu mais il n'a pas pu être joint à l'enquête publique.

Monsieur NAVE présente les propositions de réponses sur les questions susceptibles de faire l'objet d'un débat. Celles-ci ont été classées en remarques relatives à la forme, aux déplacements, à l'habitat, aux zones d'activités, au littoral, aux loisirs, au tourisme et à l'agriculture.

Sur cette présentation, les remarques suivantes sont émises :

S'agissant de la zone de la Kruystraete à Wormhout, Monsieur KERCKHOVE indique qu'il convient d'ajouter au schéma prévu l'indication d'un développement plus limité de l'autre côté de la RD17.

En ce qui concerne la Communauté de Communes du Canton de Bergues, il est souhaité la création d'une zone d'activité supplémentaire de 20 hectares notamment pour permettre le développement de l'Entreprise TIM. Pas d'objection du Comité Syndical.

Monsieur DECOOL intervient sur la question du Croissant Vert, il souligne que la commune a déjà été confrontée à l'expérience de Natura 2000. A l'époque, le Conseil Municipal de Ghyvelde avait donné un avis positif mais avec des réserves, qui n'ont pas du tout été entendues. Aujourd'hui, la commune de Ghyvelde se retrouve dans le même cas de figure. La commune de Ghyvelde compte 1656 hectares dont 1000 hectares de culture, 100 hectares d'urbanisation et 460 hectares protégés, tout ceci sans avis de la municipalité. Il y a donc une forte interrogation sur l'extension du Croissant Vert. Ce n'est peut-être pas le mot qu'il faut. En tout cas, ce que souhaite la commune de Ghyvelde, c'est pouvoir continuer à faire de l'agriculture, développer le tourisme, ouvrir une zone d'activité communautaire et continuer à urbaniser. Elle souhaite que les activités touristiques puissent être encadrées à raison de 10 % de la superficie totale d'extension, ce qui ferait environ une limite de 93 hectares dans le délai de validité du SCOT.

Monsieur le Président souligne qu'en ce qui concerne les ZNIEFF et Natura 2000, il en va de la responsabilité de l'Etat et non du Syndicat Mixte. Pour l'extension du « Croissant Vert », il indique que cette disposition n'a pas du tout pour objectif d'empêcher de réaliser des projets : le « Croissant Vert » signifie qu'il convient d'être attentif à ce qui peut se passer sur ce territoire. Les projets touristiques doivent pouvoir être réalisés et encouragés. Sur la question des 10 % évoquée par Monsieur DECOOL, le Président ne sait pas quantifier ce qui peut être rendu nécessaire par le développement touristique. Il souligne qu'en ce qui concerne le projet de résidence de tourisme dans le secteur du Bommelaers Wall, il y a quelques années ce projet n'aurait pas été présenté. Il peut donc y avoir beaucoup de changements dans les 10 ans en matière de développement touristique et il serait souhaitable que des projets de développement, qui s'avèreraient intéressants, puissent être menés. D'où l'idée de travailler sur un « schéma d'organisation » tel qu'il est prévu dans le SCOT. Cependant le Président estime qu'il ne convient pas de rejeter l'extension du « Croissant Vert » pour autant.

Monsieur CATRY se fait confirmer que le texte du « Document d'Orientations Générales » parle bien de développement touristique dans le « Croissant Vert ». Il lui est répondu par l'affirmative.

Monsieur le Président indique qu'il pourra continuer à y avoir des négociations avec la Chambre d'Agriculture du Nord, notamment des négociations au coup par coup en fonction des projets.

Monsieur MARTEEL souligne que la Commune de Bray Dunes a des contraintes qui s'apparentent à celles de Ghyvelde, puisque c'est une commune qui est également concernée par les différentes mesures de protection. Il y avait des corridors biologiques transversaux, il y en a maintenant des longitudinaux. A Bray Dunes, il n'y a plus un seul terrain à bâtir. La question devra être revue dans le cadre du PLU, et cette urbanisation coûtera sans doute plus cher à la CUD parce qu'elle n'aura pas nécessairement lieu le long des secteurs desservis ou alors elle aura lieu en renouvellement urbain, mais dans tous les cas, elle sera plus coûteuse. Par ailleurs, la commune de Bray Dunes est confrontée à la nécessité de réaliser 20 % de logements sociaux - ce qu'elle ne conteste pas - mais cela peut se faire difficilement en l'absence de terrains.

Compte tenu des remarques émises, Monsieur le Président indique que les propositions formulées par Monsieur NAVE peuvent donc être retenues. Il y aura réécriture d'une partie du texte concernant le « Croissant Vert ».

Monsieur le Président présente ensuite le calendrier à venir :

Le rapport du Commissaire Enquêteur doit être fourni pour le 2 mai et il pourrait y avoir une réunion du Comité Syndical dans la deuxième quinzaine de juin qui permettra d'arrêter définitivement le projet.

Le SCOT devrait donc pouvoir être déposé en Préfecture fin juin. Le Préfet aura alors deux mois pour réagir éventuellement, et le SCOT deviendra exécutoire au bout de ces deux mois, sauf si le Préfet a marqué son opposition.

C'est donc à partir de septembre que les travaux concernant les PLU pourront s'appuyer sur un SCOT exécutoire.

La séance est levée à 9h45.
